

frais pour toutes les parties, contrées et mers de l'Est, de l'Ouest et du Nord, sous nos pavillons et enseignes, avec cinq vaisseaux de n'importe quel tonnage et autant de marins ou d'hommes qu'ils voudront en embarquer sur lesdits vaisseaux, pour chercher, découvrir et trouver tous les pays, îles, régions ou provinces des païens et des infidèles dans n'importe quelle partie du monde où ils se trouveront et qui jusqu'à ce jour sont restés inconnus de tous les chrétiens." " Dans chaque village, bourg, château, île et terre ferme leur appartenant qui seront découverts " devront être déployés " les pavillons et enseignes " du roi. De plus, " aussi souvent qu'ils arriveront à notre port de Bristol, seul port auquel ils seront tenus d'arriver " ils devront payer au roi, après avoir déduit les dépenses nécessaires, " la cinquième partie du gain réalisé sur les bénéfices, profits, avantages et produits d'une telle navigation." Toute chose provenant des terres nouvelles devait être introduite sans payer des droits de douane et personne ne pouvait visiter ces régions " sans l'autorisation dudit Jean et de ses fils."

Armé de ces pouvoirs, Jean Cabot se prépara à partir pour la côte de l'Asie. Colomb était revenu de sa seconde expédition au mois de juin 1496 et avait apporté de l'or et des marchandises des tropiques. On espérait beaucoup que Cabot aurait le même succès. Le 2 mai 1497, qui était un mardi, Cabot chargé du commandement d'un vaisseau appelé le *Mathew*, quitta le port de Bristol avec un équipage de dix-huit hommes.¹

Après avoir fait le tour de l'Irlande, il se dirigea d'abord au nord puis à l'ouest et se maintint fermement dans cette dernière direction² bien que pendant plusieurs semaines les vents variables aient rendu sa marche irrégulière. A la fin, après avoir passé cinquante-deux jours en mer, il aperçut le 24 juin, un samedi à cinq heures du matin environ, ce qui

1. Doc. X^a, et LXIII, pp. 20 et 194-5.

2. Doc. X^a, p. 20.